

São Paulo, le 18 mai 2018

Chère Marie

Je reviens de Campo Grande, où nous avons préparé la facture que vous avez demandée le 3 avril

Vous trouverez dans l'ordre suivant les documents qui s'y réfèrent :

- 1- photocopie des Actes de l'Assemblée du 20 juin 1997, pendant laquelle les artistes ont décidé de transférer la propriété des dessins à leur Association, l'ACIRK;
- 2- étude juridique et fiscale de notre expert, en anglais, au sujet de l'ACIRK, Association civile sans but de profits;
- 3- resume des articles de la loi fiscale brésilienne qui sont à la base de l'étude;
- 4- déclaration du comptable de l'ACIRK qui confirme que l'Association est à jour en ce qui concerne l'Article 174;
- 5- la facture elle-même, en portugais et en français, avec un dernier paragraphe qui se réfère à l'exemption prévue par l'Article 174.

Dites-moi s'il vous faut encore d'autres documents.

Cordialement

Alain Moreau

